



# Création de société Analamanga

Soumission de dossier sur : <https://orinasa.edbm.mg>

Désignation	Qté
<b>Procédure de base</b>	
Statuts de la société (*) Paraphés par page et signés en dernière page par tous les associés	2
Copie de la Carte d'Identité Nationale (CIN) pour les dirigeants, administrateurs et Présidents du conseil d'administration <b>OU SI ETRANGER</b> , copie du Passeport avec Visa long séjour	1
Jouissance de local : siège et/ou lieu d'exercice :	
1) Contrat de bail	2
A joindre : certificat de propriété ou copie de la facture JIRAMA ou copie du rôle de paiement des impôts	1
OU	
2) Contrat de sous-location ou Contrat de domiciliation	2
A joindre : copie du bail précédent régulièrement enregistré avec autorisation expresse du propriétaire	1
Copie de la Carte d'Identité Nationale du bailleur si personne physique / Copie Carte fiscale non expirée si personne morale	1
Plan de repérage visé par le Fokontany	2
Procuration et copie de la CIN du mandataire	1
Déclaration relative aux dirigeants sociaux (*) pour les : gérant, co-gérant, administrateurs, administrateur Général, PCA, PDG, DG	1
Eventuellement, Autorisations des départements ministériels ou organismes habilités, pour toute activité soumise à autorisation. (Activités réglementées)	1
Rapport du commissaires aux apports si apport en nature	1
Extrait RCS <3 mois du commissaires aux comptes si personne morale	1
<b>Compléments pour associé personne morale</b>	
<b>SI PERSONNE MORALE ETRANGERE</b> , copie statuts et KBIS de la société en version Française	1
<b>SI PERSONNE MORALE MALAGASY</b> , PV de prise de participation enregistré + copie de la Carte fiscale non expirée	1
<b>Compléments pour société anonyme (SA)</b>	
PV de l'Assemblée générale constitutive	2
PV du Conseil d'administration	2
Déclaration de souscription et de versement	2
Bulletin de souscription par actionnaire	2
Etat de souscription et de versement	2
Attestation de blocage du capital libéré	1
<b>Complément pour bureau de liaison, agence ou succursale</b>	
Copie des Statuts de la société mère en version française (avec traduction en français des autres versions)	1
PV portant : nomination du représentant, ouverture d'un bureau de liaison, d'une agence ou d'une succursale, désignation de l'adresse du siège et du lieu d'exploitation à Madagascar ainsi que de la date de début et de fin de l'exercice social	1
Extrait du RCS <3 mois de la société mère en version française (avec traduction en français des autres versions)	1
<b>Pièces à fournir pour l'activité de grossiste, d'industriel, de collecteur, d'importateur et d'exportateur</b>	
Certificat d'existence du lieu d'exercice (magasin de vente et de dépôts) délivrés par le Fokontany du lieu d'implantation	1
Plans détaillés des locaux affectés à l'activité avec indication explicite de la salle, des magasins, des lieux de dépôts visés par le Fokontany	1
Déclaration sur l'honneur* pour les industriels, les collecteurs, les importateurs, les exportateurs sur les renseignements concernant leurs activités	2
Autorisation préalable pour les grossistes (auprès de chaque Direction Régionale des Impôts)	

**NB : Signatures et paraphes originaux sont exigés dans tous les dossiers**

► **Frais (Payable en espèces auprès du Front Office-EDBM)**

Désignation	Montant	
Enregistrement des statuts	0,5% du capital social (minimum de perception : 10.000 Ar)	
Enregistrement du bail commercial	2% du montant total du loyer pendant la durée du bail (Minimum de perception :10.000 Ar)	
PV-Procuration	2.000 Ar	
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)	16.000 Ar	
Immatriculation statistique (STAT)	40.000 Ar	
Impôts sur les Revenus (IR) [cf. Art 01.01.14 du Code Général des Impôts] ou Impôt Synthétique (IS) [cf. Art 01.02.05 du Code Général des Impôts]	<b>Si option IR</b>	<b>Si option IS</b>
	<b>100.000 Ar</b> pour les personnes imposables exerçant des activités agricole, artisanale, industrielle, minière, hôtelière, touristique ou de transport, santé, établissement scolaire	<b>16.000 Ar</b> pour les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, petits exploitants miniers, transporteurs utilisant des véhicules non motorisés (charrette, pousse-pousse, pirogue etc.)
	<b>320.000 Ar</b> pour les autres entreprises	<b>50.000 Ar</b> pour les artisans, gargotiers, petits producteurs
		<b>100.000 Ar</b> pour les artisans miniers, artistes et assimilés, commerçants, hôteliers, prestataires, restaurateurs
		<b>150 000 Ar</b> pour professions libérales et autres, activités multiples, Autres

► **Documents délivrés (sous 3 jours) à condition que le dossier soit complet**

- Statut et contrat de bail commercial enregistrés
- Bordereau de versement d'acompte provisionnel visé
- Carte statistique et quittance
- Carte fiscale
- Extrait du registre de commerce et des sociétés
- Reçu RCS avec numéro RCS
- Récépissé de paiement des droits d'enregistrements et de l'acompte provisionnel de l'IR

► **Département(s) concerné(s)**

- EDBM-Fiscalité : Ministère de l'économie et des finances (MEF)/Direction Générale des Impôts (DGI)
- EDBM-RCS : Ministère de la Justice (MinJus)/Greffe du Tribunal du Commerce
- EDBM-INSTAT : Institut National de la Statistique

► **Notes et références**

- Loi n°2014-010 du 21 août 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi N°2003-036 du 30 janvier 2004 sur les Sociétés Commerciales
- Code Général des Impôts 2018
- Loi N° 2017-024 du 19 décembre 2017 portant Loi de Finances 2018
- Loi N° 2017-009 du 04 juillet 2017 portant Loi de Finances rectificative pour 2017
- Décret N°2011-050 du 1 février 2011 portant modification des Décret N°2005-151 du 22 mars 2005 et Décret N°2004-453 du 06 avril 2004 fixant les conditions d'application de la Loi N°2003-036 du 30 janvier 2004 sur les Sociétés Commerciales
- Décret N°2008-440 du 5 mai 2008 sur le Registre du Commerce et des Sociétés et la publicité du crédit mobilier
- Décret N°2005-380 du 22 juin 2005 portant nouvelle immatriculation statistique des établissements exerçant une activité économique ou sociale à Madagascar
- Arrêté N°15981/2011 du 26 avril 2011 sur le tarif du Registre du Commerce et des Sociétés à payer en espèces auprès du département Accueil/EDBM ou RCS/EDBM
- Décret N°2002-1008 du 11 septembre 2002 portant nouveaux statuts de l'INSTAT, Avis N°16-13/VPEI/SG/INSTAT/DG/DAF du 08 mars 2013 sur le tarif des cartes statistiques et Communication N°2271-13/VPEI/SG/INSTAT/DG portant renouvellement des cartes statistiques à payer en espèces auprès du département INSTAT/EDBM

► **Horaire**

- Réception des dossiers au niveau de l'EDBM : 08h30-11h30
- Délivrance des dossiers : à partir de 14h30-16h

**NB** : Pas de réception de dossiers le **jour de fin du mois** (établissement état mensuel)